

Rencontre du conseil d'établissement
9 octobre 2019, 18h30
Pavillon Rachel

Ordre du jour

1 Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Désignation d'un(e) secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3 Présentation des membres du conseil d'établissement et choix de l'exécutif

- 3.1 Élection du ou de la président(e)
- 3.2 Élection du ou d'une vice-président(e)
- 3.3 Nomination du(des) secrétaire(s)

4 Mot de la présidence

5 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 10 juin 2019

6 Modalités de fonctionnement du CÉ

- 6.1 Adoption du calendrier des rencontres
- 6.2 Budget de fonctionnement
- 6.3 Budget de perfectionnement
- 6.4 Régie interne et modalités de communication
- 6.5 ProjetPlan de suivi des activités

7 Dossiers école et informations stratégiques

- 7.1 Gestion des communications Web (mise en ligne) avec la CSDM
- 7.2 Déclaration de clientèle (30 septembre) et formation des groupes
- 7.3 Critères de sélection pour le programme d'anglais intensif
- 7.4 Projet de consultation élargie auprès des parents de l'école sur la place du programme d'anglais intensif à l'école (suite au CÉ du 21 mai 2019) - Planification
- 7.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) - Information
- 7.6 Projet éducatif, phase 2 - Planification

8 Activités et sorties éducatives

- 8.1 Nouvelles directives ministérielles
- 8.2 Fête de fin d'année
- 8.3 Projet Skate board
- 8.4 Atelier d'improvisation

9 Le point des enseignants

10 Dossier SDG

- 10.1 Déclaration de clientèle et formation des groupes
- 10.2 Réglementation 2019-2020
- 10.3 Journées pédagogiques 2019-2020
- 10.4 Activités du mercredi (Info)
- 10.5 Campagne de financement au SDG (paniers bio)

11 Rapport du délégué au comité de parents

12 Courrier

- 12.1 Gestion de la l'adresse courriel du CÉ

13 Varia

14 Levée de l'assemblée

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)